

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5663**

commune (s) : Limonest

objet : Mise à disposition de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes de deux propriétés communautaires situées 371 et 383, avenue Charles de Gaulle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007

Décision n° B-2007-5663

commune (s) : Limonest

objet : **Mise à disposition de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes de deux propriétés communautaires situées 371 et 383, avenue Charles de Gaulle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la mise en œuvre de réserves foncières dans le cadre de la politique locale de l'habitat, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption, deux propriétés situées 371 et 383, avenue Charles de Gaulle à Limonest, au prix total de 904 675,15 €.

Ces deux propriétés bâties, couvrant une superficie totale de 1 025 mètres carrés et cadastrées sous les numéros 32, 33 et 252 de la section C, seront prochainement mises à bail auprès de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (SA d'HLM IRA) en vue de la réalisation d'un programme de 23 logements sociaux dont 21 en type PLUS et 2 en type PLAI.

Cette mise à disposition se ferait sous forme de bail à construction, d'une durée de 55 ans, au profit de l'organisme ci-dessus désigné et selon les modalités suivantes :

- un droit d'entrée s'élevant à 500 000 €,
- à l'issue du bail, le terrain et les bâtiments réalisés reviendront à la propriété de la Communauté urbaine sans contrepartie pécuniaire ;

Vu ledit bail ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition par bail à construction de deux propriétés communautaires situées 371 et 383, avenue Charles de Gaulle à Limonest.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, ledit bail à construction.

3° - La recette de 500 000 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 752 100 - fonction 072 - centre budgétaire 7510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,